

## LETTE OUVRTE AUX ÉLUS MUNICIPAUX DE HITIA'A O TE RA

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous allez devoir décider ce vendredi du positionnement de la commune en ce qui concerne le **projet** d'Ecoparc qui vous a été présenté lundi par ses promoteurs. La population de Papenoo se pose beaucoup de questions à son propos. Les travaux réalisés dans la vallée il y a plus de 20 ans ont laissé des traces dans les mémoires. Même s'il est vrai que ces travaux ont permis l'accès à la vallée, ils en ont aussi beaucoup modifié l'environnement. Ils ont aussi permis que soient retrouvés et restaurés certains sites archéologiques. Mais ils ont aussi été à l'origine d'entreprises collectives et individuelles destructrices (extractions incontrôlées, décharges sauvages, apport de plantes invasives, etc...). Faute d'études suffisamment sérieuses réalisées en amont de ces travaux, et faute d'une concertation avec la population, celle-ci a le sentiment qu'ils leur ont été imposés.

Nous ne sommes pas opposés à un projet de développement de la vallée. Bien au contraire. Le PAD qui a été mis en place il y a quelques années a même été conçu dans ce sens. Mais à propos, que deviendra-t-il ce PAD ? Car il devra nécessairement être modifié si l'on veut construire un hôtel 5 étoiles et un golf dans la haute vallée, dans une zone qui doit rester préservée !

Beaucoup craignent que les erreurs du passé se reproduisent avec le projet Ecoparc dont elles ont seulement appris l'existence par les médias. D'autant, si l'on en croit les documents dont nous avons pris connaissance, que ces travaux doivent être engagés selon un échéancier extrêmement rapide. Et alors qu'aucune étude d'impact (écologique et économique) n'a encore été réalisée ! La faisabilité économique de ce projet nous semble aussi incertaine. Est-elle appuyée sur une prospective concrète ? En bref, l'étude préliminaire qui vous a été présentée nous apparaît comme un beau « paquet-cadeau » mais sans justification précise des chiffres qui sont cités.

Ce projet engagerait en effet des fonds publics importants (4 milliards Fcfp) dont le gouvernement est comptable devant les contribuables. Il n'est pas sûr, même si cet Ecoparc contribuait à la promotion du tourisme à Tahiti comme cela est avancé, qu'il y ait un retour sur investissement avant longtemps. En ce qui concerne les investissements privés (10 milliards Fcfp), avez-vous l'assurance que des capitaux sont disponibles dans les délais très courts qui sont évoqués ? La réalisation d'une route goudronnée, en lieu et place de l'actuelle piste va aussi avoir un fort impact pratique, paysager et écologique. A-t-il été mesuré et les solutions techniques pour y parvenir vous ont-elles été présentées ? Avez-vous interrogé les promoteurs du projet sur leur manière d'envisager la réalisation de toutes les études qui vont être nécessaires en amont de tous les travaux qui vont devoir être entrepris, à tous les niveaux du projet ? Sont-elles réalisables ? Par qui ? Dans les délais de l'échéancier présenté ? etc... etc...

**Un questionnaire précis vous est proposé ici. Nous vous prions d'y répondre car la population attend beaucoup d'une équipe municipale qui a été élue sur un programme de service de l'intérêt public.** Quant au gouvernement, est-il vrai qu'il est prêt à investir dans le développement de la vallée ? Ces fonds seraient alors parfaitement utiles pour faciliter le déploiement et l'accès aux programmes prévus dans le cadre de l'actuel PAD.

Le collectif citoyen de Papenoo

**PROJET D'ECOPARC DANS LA VALLÉE DE PAPENOO**  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE HITIA'A O TE RA  
POUR DÉCIDER DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE  
AU COMITÉ DE PILOTAGE PROPOSÉ PAR SES CONCEPTEURS

**QUELQUES QUESTIONS AUXQUELLES LES ÉLUS DEVRONT RÉPONDRE**  
**AVANT DE SE PRONONCER, EN ÉTANT SÛRS**  
**QU'ILS POURRONT DÉFENDRE CE PROJET DEVANT LEURS ADMINISTRÉS**

Les élus du conseil municipal d'Hitia'a o te ra doivent décider, vendredi 2 octobre 2015, s'ils accordent suffisamment de confiance au projet d'Ecoparc qui leur a été présenté lundi par ses promoteurs. Et en conséquence, si oui, déléguer deux d'entre eux à son comité de pilotage.

Une grande partie de la population de Papenoo, où ce projet doit être réalisé, s'interroge sur les conditions de montage de ce projet, sur sa faisabilité, sur sa pérennité et sur ses réels intérêts écologique, culturel et économique. Les explications données ce lundi par la société Ecoparc ont-elles été suffisantes pour répondre aux questions suivantes ?

+ Un des arguments mis en avant est la création d'emplois (plus de 400 directs, plus de 800 indirects !). Seront-ils en priorité proposés à la population de Papenoo ? Cette population a été « échaudée » par les promesses faites autrefois lors de la construction des barrages par la société Marama Nui, créée en 1980 par l'un des porteurs du projet Ecoparc, M. Dominique Auroy.

- Promesses non tenues sur le long terme (emplois, baisse du coût de l'électricité, adduction d'eau potable...).
- La construction des barrages, réalisés sans études d'impact environnemental suffisantes, a aussi apporté de profondes modifications hydrologiques (baisse du niveau d'eau, modification du lit de la rivière avec des conséquences sur le drainage des matériaux et l'ensablement de l'estuaire, augmentation de la température de l'eau préjudiciable à la faune, apport de plantes invasives...).
- La tentation électoraliste de « promesses d'emplois » à laquelle pourraient succomber les élus doit être soumise à une analyse critique et objective d'un projet trop flou dans ses conditions de réalisation et de financement.

+ Pour commencer, le planning de réalisation proposé est étonnamment rapide. Tout d'abord, le comité de pilotage auquel la commune est invitée à participer devait être mis en place en... septembre !

- Or, le conseil municipal ne se réunit que le vendredi 2 octobre pour décider si la commune y participera ou non.
- Si le gouvernement a indiqué un intérêt pour le projet, par le biais de son ministre du tourisme, aucune concrétisation de la participation des services ou établissements du Pays au sein de ce comité n'a encore été confirmée.
- Aucune indication du positionnement de l'État.
- Les associations de la vallée, qui ont pris connaissance du projet dans un premier temps par les médias, n'ont pas encore réagi.

+ Les autorisations administratives, selon le calendrier présenté, sont prévues pour être données dès le mois d'octobre, de même que l'attribution de baux emphytéotiques qui lieront le pays à des sociétés privées pour des décennies.

- La défiscalisation outre-mer, telle qu'elle fonctionne actuellement, est assurée jusque fin 2017. Mais après, on ne sait pas ! On peut s'interroger sur les raisons d'une telle précipitation.

+ L'inscription des ouvrages publics au budget du Pays doit être effectuée dans les deux ans, les travaux sur site débutant en juillet 2016, soit dans... 9 mois !

- Est-ce un temps suffisant pour réaliser les études nécessaires ? Étude de faisabilité, étude d'impact environnemental, fouilles archéologiques préventives, etc...

+ Quelle est la viabilité du projet sur le plan économique ? Un business plan a-t-il été réalisé démontrant sa rentabilité ? Quelle société reconnue dans ce domaine a-t-elle réalisé une telle étude ?

- Dans un contexte économique qui a vu de nombreux hôtels fermer leurs portes, et compte tenu des aléas d'un secteur porteur mais volatile, quel est le risque de voir les bâtiments construits au fond de la vallée devenir des ruines dans quelques années ? Il y a hélas de nombreux exemples !
- Les conditions climatiques de cette partie de la caldeira (des précipitations de 8 à 10 m/an et près de 300 jours de pluie par an) ont-elles été prises en compte ? Sont-elles compatibles avec un tourisme haut de gamme ?

+ Des chiffres sont annoncés concernant le coût de réalisation du projet Ecoparc. Des chiffres qui semblent annoncés « à la louche » dans l'étude préliminaire qui a été réalisée par la SEDEP, société de M. Auroy.

- Afin d'en conforter le caractère sérieux, des études APS puis de réalisation doivent être effectuées en amont du lancement des travaux. A-t-on estimé le montant de ces études ?
- Par qui seront-elles réalisées ? Vu l'importance du projet, il semble qu'un appel d'offres doive être engagé, au moins pour la partie financée par des fonds publics, afin de mettre en concurrence des sociétés spécialisées dans ce genre de prospective. A-t-on l'assurance que ce sera le cas ? Dans quels délais peuvent être réalisées ces études ?

+ Dans le schéma proposé par les porteurs de ce projet, comment est considéré le Plan d'aménagement détaillé (PAD) constitué en 2006 et qui regroupe tous les acteurs de la vallée ?

- Il a fallu plusieurs années pour le réaliser. Peut-on sérieusement penser qu'il puisse être modifié en un mois à peine, sans réelle concertation avec les intéressés réunis au sein d'un comité d'aménagement qui travaille sur des pistes de développement ? Ce PAD a fait l'objet de négociations entre ses différents acteurs. Sa modification unilatérale risque de poser de sérieux conflits.
- Comment ses acteurs (outre les associations, seules citées) sont-ils intégrés dans le comité de pilotage, le schéma proposé n'en parle pas. Quel sera leur pouvoir de décision ?

+ La piste traversière qui, actuellement, permet essentiellement la circulation de véhicules 4x4 doit être réaménagée et goudronnée pour permettre un accès à la haute vallée, jusqu'au barrage de Tahinu, au-delà donc de l'hôtel de la Maroto et du Fare Hape.

- Afin de permettre le passage de véhicules nombreux, et à fortiori de bus, son tracé doit être corrigé afin, notamment, de supprimer plusieurs pentes très fortes sous lesquelles sont d'ailleurs installées des conduites d'eau liées à l'exploitation des barrages hydro-électriques. Son élargissement nécessite des renforts latéraux et des ouvrages d'art (ponts) pour traverser les rivières.
- Il a fallu trois ans et près de 3 milliards Fcfp pour construire la piste actuelle. Peut-on penser sérieusement que de tels travaux puissent être réalisés dans les délais prévus et pour la somme annoncée (2,2 milliards Fcfp de fonds publics) ?
- Quel en sera l'impact environnemental et paysager ? Comment l'accès à la haute vallée sera-t-il possible pendant la durée des travaux ? La société Marama Nui, aujourd'hui filiale de l'EDT, est en charge des barrages. A-t-elle été approchée ? Comment les sociétés de safari 4x4 pourront-elles poursuivre leurs activités ?
- Quid des expropriations qui seront nécessaires, le cas échéant ? Dans quels délais ?
- Il est aussi question d'un prolongement de la route traversière jusqu'à Mataiea à l'horizon 2016/2017. Mais aucune ligne budgétaire n'en précise le montant.

+ La réalisation d'une telle route va permettre le passage de nombreux véhicules et donc une fréquentation potentiellement importante de la vallée. Comment s'établira le contrôle du respect de l'environnement sur 20km de trajet en zone totalement inhabitée ?

- Les risques de décharges sauvages seront augmentés. Les acteurs du PAD demandent depuis longtemps l'instauration d'une « police verte » pour exercer une telle surveillance. Il n'en existe pas en Polynésie française.
- Combien de temps faut-il pour en créer une en suivant le parcours du combattant législatif (« loi du Pays » ou autre). Sera-t-elle de compétence territoriale ou communale ? Dans ce cas, la commune aura-t-elle les moyens d'en assumer l'existence ? Comment sera assurée la sécurité des lieux, compétence également communale ?

+ Il a été question plus haut du PAD de la vallée. Celui-ci précise que la partie la plus profonde, dans la haute vallée, doit être préservée et gardée dans son intégrité naturelle. C'est justement là que doivent être réalisés les plus importantes réalisations des investisseurs privés : un hôtel 5 étoiles, un golf, des bâtiments de cures thermales (et non de thalassothérapie, comme malencontreusement indiqué, la thalassothérapie se pratiquant... en bord de mer).

- Quelles seront les conséquences dans cette zone sur la flore et la faune qui vont être profondément perturbées ? Dans un premier temps, par des travaux importants ; dans un deuxième temps, par une présence humaine constante. Quid des modifications des structures morphologiques naturelles (du fait de terrassements, creusements, atteintes aux berges de rivière...) ? Quid des risques d'atteinte à la biodiversité endémique du fait de la pénétration facile de véhicules (graines dans les roues des voitures, cueillette sauvage, animaux domestiques...).
- Une étude d'impact environnemental est-elle réalisable dans des délais aussi courts qu'annoncés ? Est-elle prévue dans le budget d'investissement ?

- Cette zone est également un lieu de refuge important pour une faune mammifère en liberté (cochons sauvages, chèvres) que l'activité des chasseurs permet de réguler. Ceux-ci vont-ils apprécier leur délocalisation forcée ? Quelles conséquences pour le reste de la vallée où devront s'exiler ces animaux ? Quid de la sécurité alors qu'y séjournera une population humaine potentiellement importante ?
- La zone de Tahinu est aussi connue pour être riche en vestiges archéologiques. S'il est prévu d'en mettre une partie en valeur, des fouilles préventives sont-elles programmées pour que les constructions programmées n'en détruisent pas d'autres ? Une prospection archéologique bien menée est nécessaire en amont pour une meilleure connaissance du patrimoine culturel.
- Le cœur de la vallée est considéré comme le « ventre » de Tahiti dans la tradition polynésienne. Il revêt à ce titre un caractère sacré. Les activités de villégiature touristique qui y seront proposées sont-elles compatibles avec les prétentions de valorisation de la culture traditionnelle polynésienne qui sont affirmées dans ce projet ?
- Enfin, la population qui ne sera pas cliente des structures hôtelières ou de loisirs en place – et donc pas de standing 5 étoiles ou VIP golfeur - pourra-t-elle librement circuler ? Ne sera-t-elle pas sujette à des « interdictions » privées comme c'est le cas autour de certains établissements du bord de mer ?

+ Ce projet a notamment pour objectif « *d'inciter la population à s'intéresser à son identité culturelle dans un environnement protégé* ». C'est une dynamique qui a été mise en place depuis une vingtaine d'années par l'association Haururu dans une perspective de développement « durable ». Elle reçoit à ce titre plus de 3000 personnes par an.

- Ses activités ont pour vocation de permettre une appropriation progressive des valeurs traditionnelles (langue, chants, savoir-faire, etc.) dans le contexte de la vie contemporaine. C'est une démarche de fond (3000 enfants touchés par an).
- Comment cela est-il compatible avec les propositions de réalisation d'un « village polynésien » au sein de l'Ecoparc, dont on peut craindre que la volonté d'exposition touristique en pervertisse le sens. Par qui les futurs animateurs seront-ils formés ? Y a-t-il des risques de création d'un « Disneyland māohi » ? Tout cela demande de la concertation. Ce qui semble, là encore, difficile au vu des délais proposés.

+ Le mode de financement du projet est pour le moins flou : 4 milliards Fcfp devraient être financés par le Pays. Dans quelle mesure le gouvernement s'y est-il engagé ? Près de 10 milliards devraient être apportés par des investisseurs privés. Les promoteurs du projet sont-ils en mesure d'assurer qu'à ce jour il en existe qui sont réellement en mesure d'apporter les capitaux nécessaires ?

- Les difficultés manifestées dans le montage du projet Tahiti Mahana Beach et le temps qu'il faudra pour qu'il soit réalisé, s'il l'est un jour, montrent la complexité de telles ambitions. Encore une fois, les délais impartis pour le montage du projet Ecoparc semblent véritablement irréaliste et posent des questions quant aux motivations de ses promoteurs.

**EN CONCLUSION : De nombreuses autres questions pourraient encore être posées. Répondre à celles-ci pourrait être un premier pas dans la compréhension des tenants et aboutissants d'un projet dont « l'emballage » est certes séduisant. Mais qui manque sérieusement de précision et de transparence quant à ses conditions de réalisation.**